
CLAUDIA RUIZ :

Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous et bienvenue à cet appel du groupe de travail des révisions des principes opérationnels d'AFRALO ce lundi 26 juillet 2021 à 16 h UTC.

Aujourd'hui sur notre appel, sur le canal anglais, nous avons Seun Ojedeji ainsi que Sarah Kiden, [inaudible], Daniel Nanghaka, Confidence Mawusi, [inaudible] et Aziz Hilali. Et nous avons Abdeldjalil Bachar Bong sur le canal français.

Du côté du personnel de l'ICANN, nous avons Silvia Vivanco et moi-même Claudia Ruiz qui vais gérer l'appel. Les interprètes de français aujourd'hui sont Jacques et Camilla.

Avant de commencer, je tiens à vous rappeler de bien vouloir dire vos noms avant de prendre la parole aux fins des procès verbaux et pour que les interprètes puissent vous identifier sur les autres canaux linguistiques. Merci.

Sur ce, Seun, je vous cède la parole.

SEUN OJEDEJI :

Merci Claudia.

Bonjour à tous. Bienvenue encore une fois à notre appel sur les principes opérationnels d'AFRALO. L'ordre du jour apparaît à l'écran en ce moment. On voudrait savoir si vous avez des suggestions de modification ou des ajouts à y apporter. Autrement, l'ordre du jour sera adopté tel quel. À ce que je vois, il n'y a pas de demande de prise de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

parole, pas de commentaires ; l'ordre du jour est par conséquent adopté tel qu'il apparaît.

Passons maintenant au point 3 qui est un récapitulatif des points d'action de l'appel du 15 juillet. Silvia, à vous.

SILVIA VIVANCO :

Merci.

Nous avons les points d'action de notre appel précédent qui dit que les membres du groupe de travail doivent continuer à réviser le document Google et à proposer des modifications. Et Claudia Ruiz devait organiser l'appel d'aujourd'hui. Voilà tout. Merci.

À vous Seun.

SEUN OJEDEJI :

Très bien, merci beaucoup Silvia.

Nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour, qui est le processus de candidature des membres individuels. Sarah, vous avez la parole.

SARAH KIDEN :

Bonjour à tous. Ici Sarah.

Seun, je me demande si on est censé revenir sur le droit de vote ou si ce n'est que le processus de mise en candidature ?

SEUN OJEDEJI : C'est le formulaire de candidature je pense qui nous intéresse.

SARAH KIDEN : OK, parfait.

SEUN OJEDEJI : Je vois à l'ordre du jour qu'il y a le droit de vote qui apparaît au point 6, donc ce sera abordé par la suite.

SARAH KIDEN : Très bien, merci. Je vais demander au personnel à ce moment-là de défiler jusqu'à la partie correspondante du texte.

ISAAC MAPOSA : Bonjour.

SILVIA VIVANCO : Qui est-ce ?

CLAUDIA RUIZ : Bonjour à tous. Je pense que c'est Abdeldjalil qui s'est reconnecté.

SILVIA VIVANCO : Oui Abdeldjalil, on vous entend.

ISAAC MAPOSA : Vous m'entendez ?

SILVIA VIVANCO : Oui, on vous entend.

CLAUDIA RUIZ : Non, c'est Isaac Maposa au micro.

SILVIA VIVANCO : Ah ! Parfait. Bienvenue à cet appel. On venait de commencer à peine. Seun était en train de présider l'appel en attendant que les problèmes de connectivités soient résolus. Nous sommes sur le point de commencer à passer en revue le document.

ISAAC MAPOSA : C'est bon, merci. J'ai eu des difficultés pour entrer dans la salle Zoom. Donc je me suis connecté à travers le téléphone. Merci.

SILVIA VIVANCO : Merci.

Sarah allait donc présenter le formulaire de candidature qui apparaît je pense tout en bas de la page, Claudia, si je ne me trompe.

SARAH KIDEN : Oui, à partir de la page 5.

SILVIA VIVANCO : Très bien. Alors cinquième page : le groupe de travail va maintenant passer en revue le formulaire de candidature et accorder les modifications qui pourraient être nécessaires.

Sarah, à vous.

SARAH KIDEN : Merci. J'ai quelques remarques à faire par rapport à ce formulaire.

À présent, le formulaire est un formulaire en format PDF qui peut être téléchargé par ceux qui souhaitent présenter leur candidature pour devenir des membres individuels. Ils le téléchargent, le complètent et l'envoient au personnel. À ce moment-là, le personnel suit la diligence raisonnable pour confirmer certains points que nous verrons très bientôt. Et c'est tout. Après cela, le formulaire est circulé auprès des dirigeants d'AFRALO pour leur révision. Le formulaire est très court, il consiste en deux pages. Le voici. Je ne sais pas si vous avez des commentaires ou des questions.

Avant de céder la parole aux autres, je tiens à dire moi-même qu'il y a un bon moment déjà, avant que Mohamed quitte son poste, il nous avait recommandé de numériser ce formulaire de sorte que l'on ait la version PDF mais également un document que les gens puissent compléter en format numérique. Alors le groupe pourra décider ce qui nous convient le plus.

Un autre commentaire est qu'il faudrait que l'on se renseigne étant donné que cet effectif était au sein du groupe de travail de mobilisation des membres individuels dans le cadre de l'équipe de travail de mobilisation des membres individuels où il était demandé de consulter

ce que faisait AFRALO et l'ICANN. On demandait aux postulants comment ils avaient connu l'ICANN, si c'était sur les réseaux sociaux, si certains leur avaient recommandé de se joindre, etc. J'ajouterais cela à la fin du formulaire.

Je n'ai que cela à dire, mais si vous souhaitez intervenir, dites-le-moi. Je vois Daniel qui lève la main. Daniel, vous avez la parole.

DANIEL NANGHAKA :

Merci. J'espère que vous m'entendrez.

J'aime bien la simplicité du formulaire. Mais vous avez déjà dit qu'il faudrait que l'on ait un formulaire en ligne. Moi, je pense que ce serait très positif. Et s'il était possible à travers le formulaire en ligne de joindre le matériel promotionnel aux lecteurs, aux personnes qui souhaitent y accéder avec un code QR que les gens peuvent scanner. Donc j'aime bien le formulaire.

Merci.

SARAH KIDEN :

Merci Daniel, c'est noté.

Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI :

Merci beaucoup. Je levais juste la main pour faire un commentaire.

Je crois que le formulaire convient bien. Et je vais demander au personnel de préparer cela pour que ce soit en ligne également. Je ne

sais pas si on a besoin d'une règle disant que ce doit absolument être en ligne. Mais je crois qu'on peut tout simplement demander comme action à prendre au personnel de préparer ce formulaire pour qu'il soit également en ligne.

SARAH KIDEN :

Donc mesure à prendre pour le personnel pour le coprésidents et Hadia : nous allons donc préparer ce formulaire en ligne.

Je viens de surligner au début de la page 6 quelques points sur lesquels nous devons travailler. Donc j'aimerais confirmer que cela tient la route. Je peux confirmer que oui, non, je ne suis pas membre d'une structure At-Large certifiée ALS. Je voulais vérifier avec Seun, Abdeldjalil et Isaac qu'on est bien d'accord là-dessus. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI :

Un instant, désolé. Je regarde rapidement les règles 5.6.3, « ne doit pas être un leader ou un représentant d'une ALS ». Donc je pense que la première question doit être reformulée. Je ne suis pas un représentant ou un leader d'une ALS parce que cela va donner plus de cohérences avec les règles qui existent déjà.

SARAH KIDEN :

D'accord, je change cela.

SEUN OJEDEJI :

Si vous permettez.

SARAH KIDEN : Allez-y.

SEUN OJEDEJI : Point 2, « je suis inscrit ou je suis d'accord pour être inscrit à la liste de diffusion AFRALO ». D'accord ? Très bien, c'est tout pour moi.

SARAH KIDEN : Merci Seun de ce commentaire.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Je crois qu'au point 3, nous avons indiqué « Je suis un résident permanent ou un citoyen », je pense qu'on était tombé d'accord là-dessus. Là, pour le moment, on lit : « Je suis résident permanent d'un pays dans la région AFRALO. » Je pense qu'on va rajouter « ou citoyen d'un pays de la région AFRALO ».

SEUN OJEDEJI : Si vous me permettez de suggérer, je crois que c'est déjà dans la section 5.7. Donc je suggèrerais que nous prenions une mesure de prendre en compte 5.7 et de revoir ce formulaire pour que nous ne perdions rien. Lorsque vous aurez du temps, vous pourrez éditer ce document.

Merci.

SARAH KIDEN : Merci Seun.

Donc pour Hadia et moi-même, nous allons vérifier qu'on soit en cohérence avec notre règlement, notamment 5.7. D'accord ?

Donc point 4 : « Je suis actif dans la communauté des utilisateurs finaux de l'internet au niveau local ». Donc est-ce que le point 4 est vague ou est-ce qu'il convient ? « Je suis actif dans la communauté des utilisateurs finaux de l'internet au niveau local ». Des commentaires sur le point 4 ?

DANIEL NANGHAKA :

Je pense que c'est valide parce que très souvent, on voit des membres qui se joignent à nous et ils ne comprennent pas comment participer au niveau local. C'est une question de vérification je pense pour s'assurer qu'ils comprennent bien au niveau local comment ils peuvent participer au débat qui se déroule au niveau local. Donc je pense qu'on doit garder ce point 4 ici.

SARAH KIDEN :

Merci Daniel de ce commentaire.

Seun, vous avez levé la main, je vous donne la parole.

SEUN OJEDEJI :

Oui, merci.

Une nouvelle fois, c'est pour cela que je suggère que l'on prenne en compte ces critères. Je crois qu'il est vraiment important que l'on prenne uniquement en compte les critères que nous avons déjà définis parce que ce n'est pas couvert dans 5.7, je ne pense pas. Donc ce serait beaucoup, vraiment, de couvrir ce que nous avons déjà dans nos critères.

SARAH KIDEN : Merci Seun. Moi, j'ai une question pour vous. Donc vous pensez que ce serait bien de l'ajouter aux critères ou on n'a pas besoin de ce point 4, de parler de participation au niveau local ?

SEUN OJEDEJI : Personnellement, je me rappelle qu'on a déjà beaucoup parlé de cela par le passé et qu'on avait décidé de ne pas le mettre. On a terminé notre travail je pense sur 5.7. Donc est-ce qu'on doit revisiter 5.7 ou pas ? Moi, je suggèrerais que puisqu'on a atteint un consensus sur 5.7, que l'on garde ces critères et qu'on exprime uniquement ces critères. Je crois qu'on avait beaucoup débattu de cela déjà lorsqu'on a travaillé sur 5.7. En fait, on avait retiré cette idée.

SARAH KIDEN : Je ne sais pas ce que pensent les autres. Si les membres pensent que ce n'est pas nécessaire, on peut le retirer. Moi, j'ai l'impression qu'on doit encourager les gens à être actifs au niveau local. Personnellement, je pense que ce pourrait être une simple ligne dans nos critères et garder cela dans nos critères, donc encourager les personnes à s'engager au niveau local.

DANIEL NANGHAKA : Est-ce que je peux prendre la parole ?

J'ai l'impression qu'on ne devrait pas retirer cela parce que si l'on veut attirer des utilisateurs finaux potentiels qui sont engagés au niveau local, c'est une base de connaissances sur l'internet qui est renforcée.

Donc je ne pense pas qu'on devrait retirer cette question. C'est très important comme processus de recrutement. On essaie d'obtenir des membres de qualité et qui peuvent participer au processus de développement de politiques d'At-Large. Cela fait partie du renforcement des capacités des membres de la communauté, donc je pense que ce devrait rester là.

SARAH KIDEN :

Merci Daniel.

Est-ce que quelqu'un d'autre a des commentaires ? Ce que je peux faire avec Hadia, c'est de nettoyer un petit peu ce document. Et lors du prochain appel, on reviendra dessus. Mais avant de repasser la parole, il y a une question qui a déjà été posée pour les membres individuels et je crois me rappeler que vous avez fait un commentaire sur comment représenter les intérêts des utilisateurs finaux. J'ai quelques questions là-dessus.

Il y a des personnes qui pensent que ce n'est pas très clair. Est-ce que les membres pensent que... On va revenir à la page 5. Vous voyez, vous avez le nom, le pays de résidence et enfin, vous avez une question : « Comment représentez-vous les intérêts des utilisateurs finaux ? » Est-ce que c'est clair ? Je ne veux pas vous mettre sur la sellette comme cela, mais est-ce que vous pensez que c'est une question claire posée de cette manière ?

Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI :

Merci.

C'est une expression d'intérêt. Je pense que cela convient. Si on regarde le point 3 de 5.7, on parle de l'intérêt qu'ont les membres individuels, donc cela me convient, je pense, de poser ce type de question pour que les personnes comprennent bien. Ce n'est pas un critère, cela ne va pas les disqualifier. Et en fait, c'est simplement pour savoir l'état d'esprit de la personne. C'est difficile de savoir ce qui revient à une bonne ou à une mauvaise participation à une activité, forte ou pas. C'est difficile de pondérer cela. De toute façon, ce n'est pas un facteur de disqualification. Je crois que c'est important de demander comment ces personnes sont intéressées et de quelle manière elles sont intéressées par les utilisateurs finaux, la défense de leurs intérêts.

Si on veut obtenir un retour d'information, je pense que c'est une bonne chose de poser ce type de question comme l'a suggéré Daniel. Ce n'est pas une question de qualification ou de disqualification.

DANIEL NANGHAKA :

Je peux prendre la parole ?

SILVIA VIVANCO :

Daniel je pense s'est déconnecté, Claudia ?

DANIEL NANGHAKA :

Non, pardon, j'étais sur muet. Si vous me permettez ?

SILVIA VIVANCO :

Oui, allez-y.

DANIEL NANGHAKA :

Bien.

J'allais discuter avec Seun, mais je vais vous expliquer ainsi qu'au reste des membres connectés à cet appel.

Ici, la question est de savoir comment organiser le renforcement des capacités. Il faut que l'on organise pour que les membres sachent comment participer de manière efficace. C'est plus simple pour les membres qui participent déjà à leur communauté locale. Et pour eux, il est plus facile de contribuer au processus d'élaboration de politiques d'At-Large et de l'ICANN.

Mais autrement, il devient très difficile d'avoir des programmes qui renforcent les capacités des différents individus qui ne participent pas qui sont éparpillés partout en Afrique.

SARAH KIDEN :

Merci Daniel et merci Seun.

J'ai vu qu'il y avait des commentaires de Bukola et je vais les lire. Je pense que c'était une bonne question parce que cela nous permet de mieux comprendre le rôle des candidats étant donné que cela a un impact sur les utilisateurs finaux. Je pense que cela ne devrait pas être un critère de qualification, mais c'est utile de savoir. Or, je pense que la question de [inaudible] « Représentez-vous actuellement les intérêts des utilisateurs finaux ? Si oui, comment ? » pour que ce soit plus clair, parce que dans des candidatures auparavant, je sais qu'il y a eu des candidats qui disaient que la question n'était pas très claire. Alors si les

membres sont d'accord, nous allons modifier cette question pour refléter cela.

SILVIA VIVANCO :

Sarah, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je voulais partager l'expérience d'APRALO, la RALO d'Asie-Pacifique, pour vous raconter un peu ce qu'ils ont fait par rapport à cette question.

Dans leur formulaire de candidature – et je vais partager avec vous le lien vers le PDF sur le chat dans une minute – sur le formulaire, ils ont ajouté une manifestation d'intérêt. Donc il faut reconnaître qu'au moment d'être recrutés, les candidats s'engagent à compléter la manifestation d'intérêt au moment d'être accepté. Et un autre champ dit « Expérience préalable à la représentation des intérêts des utilisateurs finaux ». Nous vous prions d'ajouter des références à des blogs ou à des publications sur des réseaux sociaux que vous auriez pu faire ou des intérêts potentiels dans des domaines d'intérêt pour APRALO, At-Large, l'ICANN. Donc il y a différents domaines d'intérêt. Donc la question est de demander s'il y a une expérience actuelle ou précédente de représentation des utilisateurs finaux. Ou on pourrait même peut-être le proposer comme question pour l'avenir : « Comment prévoyez-vous de vous engager, de représenter ou de collaborer avec notre organisation ? »

Voilà ce à quoi je pense. Je voulais partager cette expérience d'APRALO qui pourrait être utile pour vous. Et le lien, je viens de le partager sur le chat pour que vous le voyiez. Merci Sarah.

ISAAC MAPOSA :

D'accord.

Je suis sûr que Barrack voudra intervenir. Il y avait un commentaire qu'il avait déjà fait auparavant. Mais nous avons consacré beaucoup de temps à la question des membres individuels et de leur droit de vote. Lors de l'appel précédent, il y avait une autre question qui était soulevée que l'on devrait considérer en davantage de profondeur, question qui était également couverte dans notre appel. Alors je vais céder la parole à Barrack pour qu'il reprenne la question. Barrack, à vous.

BARRACK OTIENO :

Merci.

Je pense que mes préoccupations ont été reprises. D'ailleurs, le précédent qui m'a suivi lors du dernier appel, c'était l'orateur invité. Au moins, je sens que j'étais satisfait par sa présentation, en particulier quant à la question que j'avais soulevée.

ISAAC MAPOSA :

D'accord, merci Barrack. Je suis content de savoir que c'était déjà résolu.

Passons donc maintenant au document. On a des questions en cours de révision. On est en train de débattre de la participation, résiliation et retrait d'adhésion des membres individuels. Comme vous le voyez, nous avons emprunté cela du travail de l'équipe de travail de mobilisation des membres individuels qui en a discuté. Mais je suis sûr qu'on

pourrait l'adapter à notre région AFRALO. Alors je vais demander aux membres d'intervenir pour nous dire ce qu'il faudrait modifier dans ce document. Si le personnel pouvait partager le document à l'écran, je voudrais que l'on voit la partie de participation, résiliation et retrait d'adhésion des membres individuels.

SILVIA VIVANCO : C'est le document Google, Claudia, s'il vous plaît. Il faut défiler vers le haut jusqu'à la résiliation. C'était à quelle page, Isaac ? Voilà, résiliation.

ISAAC MAPOSA : Oui, voilà, c'est cela. J'ai vu qu'il y avait des commentaires de Barrack qui ont été ajoutés au document. Barrack, est-ce que cela a également été répondu ?

BARRACK OTIENO : Attendez que je vois un peu. Je pense que dans la présentation précédente, j'étais satisfait avec ce qu'on nous a présenté d'EURALO – je pense que c'était cela. Cela ne pose aucun conflit pour AFRALO. J'ai adapté notre proposition à celle d'EURALO. C'est un peu plus bureaucratique et je ne suis pas sûr que cela corresponde à une organisation de bénévoles comme la nôtre. Il nous faudrait un processus un peu plus collaboratif. Alors je voudrais que l'on revienne sur certaines des idées qui étaient présentées lors de notre appel précédent pour voir s'il y a une alternative qui nous convienne mieux. C'est ce que je disais sur les commentaires, c'est un peu bureaucratique et cela implique beaucoup trop d'engagement des membres d'AFRALO eux-mêmes.

- ISAAC MAPOSA : Donc le commentaire était marqué comme étant résolu. Merci.
- Avez-vous des objections par rapport à ce qui apparaît sous le titre « Participation et résiliation des membres individuels », du 5.8 au 5.11 ? Je ne vois pas de main levée, je comprends que vous êtes donc satisfaits avec ce chapitre.
- SILVIA VIVANCO : Isaac, j'ai une question. Désolée d'avoir pris la parole tout de suite parce que je vois que Sarah lève la main, mais je voulais savoir si vous prévoyez d'inclure ici la question du vote ou si la participation et la résiliation ici ne comprennent pas le vote ? Est-ce que le chapitre comprend ou pas la question du vote ?
- ISAAC MAPOSA : Je pense que c'est bon. On pourrait les intégrer si vous êtes d'accord et à ce moment-là, le titre devrait dire « Vote, participation, résiliation et retrait d'adhésion ». Qu'en pensez-vous ?
- SILVIA VIVANCO : D'accord. Moi, je pense que participation, cela comprend déjà le vote. Donc voilà ma question. C'est une question que je vous pose tous.
- ISAAC MAPOSA : Très bon commentaire. Alors au moment d'apporter les modifications, nous allons réagencer un peu le document pour que la question du vote soit comprise sous ce titre. Merci.
-

Sarah, vous levez la main ? Allez-y.

SARAH KIDEN :

Merci Isaac.

Je voulais poser une question par rapport à la numérotation qui arrive peut-être un peu tard. Mais pourquoi parle-t-on de 5.7, 5.8 ? Est-ce que cela faisait partie d'un autre document ? Si oui, je pense qu'il vaut mieux que l'on sache quel était le contexte dans lequel apparaissait ce texte. Comme cela, on pourra le mettre en conformité avec le reste du texte compris dans ce document Excel.

ISAAC MAPOSA :

Merci Sarah. C'était un extrait du document de [Ledger]. Si vous allez voir cet autre document que nous avons passé en revue il y a quelques années, vous verrez que nous sommes en train de travailler sur la partie spécifique sur les membres individuels. Ici, on ajoute des informations pour les membres individuels. On commence à partir du point 5.7. Donc oui, il faudrait sans doute que l'on modifie la numérotation lorsque le document sera prêt de sorte qu'il puisse correspondre au numéro du document de base. Ici, on travaille spécifiquement sur la partie des membres individuels. Voilà donc pourquoi c'est la partie qu'on a copiée de l'autre document. Merci Sarah.

SARAH KIDEN :

Merci.

ISAAC MAPOSA : Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Êtes-vous donc d'accord avec le texte correspondant à la participation et la résiliation des membres individuels ? Si c'est le cas, on passera au retrait d'adhésion des membres. Est-ce qu'il y a des objections par rapport à cet autre chapitre ? Y a-t-il des objections à ce niveau ? Très bien. Je ne vois pas de main levée. Je crois que tout est bon sur cette partie. Nous allons donc continuer à peaufiner le document au niveau du droit de vote.

Seun, vous voulez prendre la parole ? Allez-y.

SEUN OJEDEJI : La première ligne du retrait de l'effectif, je pense que c'est la décision du leadership d'AFRALO. Je pense que ce devrait être AFRALO leadership en anglais... C'est une question que je pose : est-ce que ce doit être une décision d'AFRALO ou du leadership d'AFRALO ?

Je ne sais pas si vous m'entendez.

SILVIA VIVANCO : Oui, on vous entend. Je crois que vous avez raison.

SEUN OJEDEJI : Désolé, j'étais en sourdine, on ne m'entendait pas.

ISAAC MAPOSA : Oui. On parlait du leadership d'AFRALO en effet. Très bien.

Seun ?

SEUN OJEDEJI : Oui, très bien. Je voulais également noter que... Je crois que tout va bien de mon côté.

ISAAC MAPOSA : Merci Seun.

Je ne vois pas de main levée, donc je crois qu'on peut avancer au prochain point à l'ordre du jour. Nous allons continuer à peaufiner le document et je vais donner la parole à Seun et à Hadia pour nous donner une mise à jour sur le droit de vote des membres individuels.

SEUN OJEDEJI : Merci.

Nous avons eu un invité, je crois que c'était à la dernière réunion, je ne sais plus. Roberto est venu nous parler et nous a parlé de la situation d'EURALO. Cela a clarifié beaucoup de questions. En ce qui concerne le vote, nous avons la question des représentants, la question d'avoir un représentant qui exprime sa voix, qui vote et qui aurait un vote au nom des membres individuels.

Donc nous avons rajouté un peu de texte au niveau de l'option 1. Mais je ne crois pas qu'Hadia est avec nous et elle n'a peut-être pas encore eu le temps de regarder ce nouveau texte, donc ce serait l'option 1, pour noter le fait que les membres individuels sélectionneraient leur représentant à chaque fois qu'il y a un appel à des élections pour AFRALO, pour tous les autres postes. Donc je vais demander au personnel de mettre cela à l'écran. Je pense que c'est sur le wiki.

SILVIA VIVANCO : Oui, c'est le document Google et c'est le titre « Droit de vote, participation à la prise de décision ». C'est l'option 1 ; c'est de permettre à chaque fois qu'on a un appel à des élections de la part du personnel, donc que ce soit pour le leadership d'AFRALO, pour les membres de l'ALAC. Il y a un processus initié par les membres individuels et il y a un appel à nominations au sein de ces membres individuels pour sélectionner un représentant jusqu'au prochain appel à une élection. Le représentant est la personne qui vote sur la base d'un vote au niveau interne. C'est ce qu'on essaie d'exprimer dans l'option 1. Je ne sais pas si c'est très bien exprimé. Vous êtes les bienvenus pour critiquer ce texte, pour le retravailler un petit peu. Mais je crois que les principes sont là, d'avoir un représentant, et je voudrais savoir si cela vous convient. Si ce n'est pas le cas, il faut suggérer une autre manière d'avoir un représentant.

Merci. Je vous redonne la parole Isaac.

ISAAC MAPOSA : Merci Seun.

Je vois que Sarah a levé la main.

SARAH KIDEN : Merci Isaac et Seun. J'ai une question pour Seun.

Pour l'élection, si l'élection se passe au même moment qu'une période électorale, est-ce que cela va avoir un impact ? Est-ce qu'il y a une période d'ouverture de l'élection pendant une ou deux semaines ? Cela

peut être pour un président d'AFRALO, pour un membre de l'ALAC. Au même moment, qui va voter durant cette période ? Ceci n'est pas encore très clair.

ISAAC MAPOSA : Seun.

SEUN OJEDEJI : Merci.

Cela, c'est pour les membres individuels qui votent. Pendant un cycle électoral, le personnel lance un appel au vote pour le leadership d'AFRALO par exemple ou de l'ALAC, il y a un appel à nominations également pour des représentants. Donc ces deux processus électoraux iront l'un à côté de l'autre et seront tenus en même temps. Peut-être que ce qui peut se passer, c'est que le personnel va regarder le calendrier, les délais pour que la nomination à la sélection des représentants arrive une fois qu'on a un accord. Si c'est après, cela veut dire que la personne sélectionnée va voter. Si c'est avant, cela va être l'ancien représentant, ou après, le nouveau représentant qui va voter.

Voilà comment je vois les choses, parce que les représentants restent représentants jusqu'à la fin de l'élection. Je suggèrerais que ce soit ce représentant qui exprime sa voix et qui vote. Mais cela peut poser des problèmes également si une personne refuse ou si une personne n'est pas représentant pour le prochain cycle électoral. Ce qui est important, c'est que le calendrier prenne cela en compte et que le prochain représentant soit disponible uniquement une fois que les élections sont terminées.

ISAAC MAPOSA : Merci Seun.

Je ne vois pas d'autres mains de levées. Seun, je pense que l'option 2 n'est plus valide. Merci.

Je crois que quelqu'un essaie de parler sur Adigo, j'entends une voix. Je ne sais pas qui est cette personne.

CLAUDIA RUIZ : Bonjour. Je crois que c'est Abdeldjalil. Un instant, je ne sais pas s'il veut prendre la parole.

ISAAC MAPOSA : Merci Claudia.

SEUN OJEDEJI : Si vous le permettez, je crois que nous devons tomber d'accord. Nous travaillons avec le représentant actuel qui va voter durant le cycle d'élections AFRALO, ALAC. Est-ce qu'il faut capturer cela ici ou est-ce qu'on doit indiquer cela différemment ? Est-ce que cela doit être fini après l'annonce et la conclusion de l'élection pour l'ALAC et AFRALO ?

Je peux suggérer un texte, mais s'il y a d'autres personnes qui voudraient dire quelque chose ou proposer quelque chose, vous pouvez tout à fait le faire.

Au moins, en principe, nous sommes d'accord pour dire que nous devrions utiliser le représentant actuel et pas le représentant entrant

qui va arriver en fonction après. Nous allons travailler avec Hadia pour exprimer cela et travailler à un libellé. Merci.

ISAAC MAPOSA : Merci Seun. J'espère que le personnel a été en mesure de prendre cela en compte. Est-ce qu'Abdeldjalil est prêt à nous parler ?

CLAUDIA RUIZ : Non, Abdeldjalil n'a pas été en mesure de prendre la parole.

ISAAC MAPOSA : D'accord. Je pense que c'est tout pour aujourd'hui à ce moment-là.

Et nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour qui est les prochaines étapes. Ce que nous allons faire est de travailler sur le document pour le peaufiner de sorte que l'on puisse organiser un autre appel où l'on passera en revue tout le reste du document et on verra s'il y a d'autres modifications qui s'avèrent nécessaires. Je suis sûr que l'on a complété la plupart du travail. Nous allons peaufiner le document final qui sera présenté lors de notre prochain appel. Merci à tous pour ce travail formidable. Continuons à avancer jusqu'à notre dernier appel. D'ici là, si vous avez d'autres idées à partager, peut-être que si vous avez des idées de modifications ou de révisions qu'il faudrait faire sur ce document, vous pourrez ajouter le commentaire avec la modification sur le document. Le lien sera également disponible sur la liste de diffusion. Merci. Je vais céder la parole au personnel pour que l'on se mette d'accord sur quand on pourra se réunir à nouveau. Merci.

SILVIA VIVANCO :

Merci.

Je regarde ici le calendrier ensemble avec Claudia et il semblerait que mardi 3 serait un bon moment pour le faire, 18 h, 19 h, 20 h UTC. Qu'en pensez-vous ? On pourrait le programmer déjà pour le mardi 3 août à 18 h UTC si vous êtes d'accord. Ou alors, on pourrait organiser un Doodle pour mardi ou mercredi. Étant donné qu'on a l'appel d'AFRALO mercredi prochain qui dure 90 minutes, on pensait plutôt à mardi ou jeudi.

CLAUDIA RUIZ :

Oui, on pourrait très bien le faire jeudi prochain puisque c'était le jeudi qu'on avait déjà [inaudible].

SILVIA VIVANCO :

Oui, jeudi 5.

CLAUDIA RUIZ :

Et cela vous donnera plus de temps pour travailler au document je pense.

ISAAC MAPOSA :

Je pense qu'on pourrait le faire jeudi. Je pense que jeudi serait bien.

SILVIA VIVANCO :

Alors jeudi à 17 h UTC, est-ce que ce serait bon pour vous ? C'est bien, ça marche pour Sarah. Alors jeudi 5 août à 17 h UTC.

ISAAC MAPOSA : Parfait. Merci au personnel, aux interprètes, à tous les membres qui ont collaboré. Merci pour votre travail.

SILVIA VIVANCO : Très bon appel. Merci à tous.

CLAUDIA RUIZ : Merci de nous avoir rejoints. La réunion est désormais ajournée. Profitez du reste de votre journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]